

**ASSEMBLÉE NATIONALE**2 mai 2006

---

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 508

présenté par  
M. Braouezec, Mme Jacquaint  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE 6**

Dans l'alinéa 3 de cet article, substituer aux mots :

« Les deuxième et troisième alinéas sont remplacés »

les mots :

« Le deuxième alinéa est remplacé ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article L. 313-10 étant réintroduit, le deuxième alinéa de l'article L. 313-4 – concernant la dérogation accordée qui tient compte de la qualification et de l'activité professionnelles – doit être maintenu.